

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL 2024

Comité syndical du 21 Octobre 2024

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 2024-33 : Autorisation de signer le marché de valorisation des gravats et d'élimination des déchets d'amiante lié issus des déchèteries du SYMEVAD – 2024-AO-03 | Page 2 |
| ➤ 2024-34 : Décision modificative N°2 | Page 5 |
| ➤ 2024-35: Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2024 | Page 8 |
| ➤ 2024-36 : Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2024 | Page 10 |
| ➤ 2024-37 : Modification du tableau des effectifs
Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet (contrat de projet, Articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique) | Page 13 |
| ➤ 2024-38 : Mise à disposition à temps partagé, d'un agent comptable auprès de la Mairie de Cantin | Page 16 |
| ➤ 2024-39 : Rapport annuel 2023 | Page 19 |

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-33

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de valorisation des gravats et d'élimination des déchets d'amiante lié issus des déchèteries du SYMEVAD – 2024-AO-03

Considérant que le marché actuel correspondant au traitement d'une partie des déchets issus des déchèteries du territoire du SYMEVAD arrive à échéance le 31 décembre 2024 et qu'il convenait de relancer un marché.

Considérant que ce marché est alloté en 4 lots :

- Lot 1 : traitement par valorisation des gravats (secteur CAHC)
- Lot 2 : traitement par valorisation des gravats (secteur Douaisis Agglo)
- Lot 3 : traitement par valorisation des gravats (secteur CC Osartis Marquion)
- Lot 4 : Élimination des déchets d'amiante lié

Considérant que le marché est conclu pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 1^{er} septembre 2024.

Considérant que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a fait l'objet de 12 retraits identifiés et de 4 retraits anonymes.

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 2 octobre 2024 à 12h00 et que deux candidats ont déposé une offre pour les 3 premiers lots et 2 autres pour le lot n°4.

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024**2024-33****Par conséquent,****Ayant entendu l'exposé de son Président,**

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 octobre 2024 et a déclaré les sociétés suivantes attributaires :

- Lot 1 (Gravats du secteur CAHC) : société STB
- Lot 2 (Gravats du secteur CAD) : Société STB
- Lot 3 (Gravats du secteur CC Osartis Marquion) : Société STB
- Lot 4 (Amiante Ciment) : Société BAUDELET

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des déchets des déchèteries (2024-AO-03) avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : STB pour un montant estimatif de 156 000 € HT pour la durée du marché

Lot 2 : STB pour un montant estimatif de 234 000 € HT pour la durée du marché

Lot 3 : STB pour un montant estimatif de 115 722 € HT pour la durée du marché

Lot 4 : BAUDELET pour un montant estimatif de 102 000 € HT pour la durée du marché

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD**Séance du 21 octobre 2024**

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,



Syndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-34

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Décision modificative N°2

Considérant que le Budget primitif 2024 principal a été voté à l'unanimité lors du Comité Syndical en date 08 avril 2024.

Considérant la nécessité d'ajuster certains chapitres en **section d'investissement**.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : l'inscription de la décision modificative suivante :

DEPENSES			
Chapitre	Article	Objet	Montant
13	1318	Remboursement trop perçu subvention d'équipement "projet Plasthyc"	18 374.98 €
Sous total chapitre 13			18 374.98 €
23	238	Avance marché de travaux ECT	101 935.48 €
23	2313	Marché de travaux ECT bâtiment	- 101 935.48 €
23	2315	Marché de travaux ECT Process	- 18 374.98 €
Sous total chapitre 23			- 18 374.98 €
O41	2313	Basculement études ECT sur compte travaux encours ECT bâtiment	176 986.00 €
O41	2315	Basculement études ECT sur compte travaux encours ECT process	376 095.26 €
O41	2313	Récupération avance marché travaux ECT	101 935.48 €
Sous total chapitre O41			655 016.74 €
TOTAL			655 016.74 €



Syndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-34

RECETTES			
Chapitre	Article	Objet	Montant
O41	2031	Basculement études ECT sur compte travaux encours ECT bâtiment	551 551.26 €
O41	2033	Basculement études ECT sur compte travaux encours ECT process	1 530.00 €
O41	238	Récupération avance marché travaux ECT	101 935.48 €
Sous total chapitre O41			655 016.74 €
TOTAL			655 016.74 €

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD**Séance du 21 octobre 2024**

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-35

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Créances admises en non-valeur et créances éteintes 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de la liste des états des cotes irrécouvrables transmise par le comptable public.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier principal.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

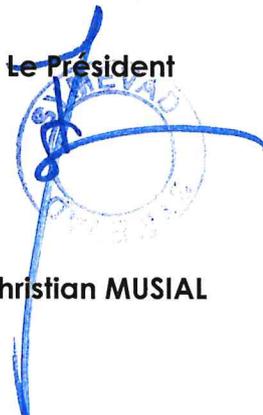
Le Comité Syndical décide,

Article 1 : D'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes proposés sur l'état pour un montant de 900 €.

Article 2 : D'exécuter comptablement sur l'exercice 2024 une charge à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » pour 660 €

Article 3 : D'exécuter comptablement sur l'exercice 2023 une charge à l'article 6542 « Créances éteintes » pour 240€.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 Octobre 2024

2024-36

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que la compétence « haut de quai » des déchèteries a été restituée à Douaisis Agglo le 1^{er} juin 2023,

Considérant que suite à cette restitution, la charge de travail en comptabilité a sensiblement diminué,

Considérant qu'il soit nécessaire de supprimer le poste de comptable, sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ere} classe, à temps complet et de créer ce poste à mi-temps,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024
2024-36

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical propose :

Article 1 : de supprimer le poste ci-dessous :

EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Comptable	Adjoint administratif principal 1ere classe	Temps complet

Article 2 : de créer le poste ci-dessous :

EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Comptable	Adjoint administratif principal 1ere classe	Temps non complet (17h30)

Article 3 : le tableau des effectifs, en pièce jointe, est mis à jour.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0


Le Président
Christian MUSIAL



SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-37

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Modification du tableau des effectifs

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet (contrat de projet, Articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-24 à L.332-26,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération à savoir l'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la mise en œuvre de la collecte sélective des emballages hors foyers.

Considérant que cet emploi sera donc pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,

Considérant qu'il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent, à temps complet, de catégorie B, sur le grade de Technicien à compter du 1er janvier 2025.

Considérant que le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 24 mois.

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024
2024-37

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical propose :

Article 1 : de créer l'emploi non permanent, de catégorie B ci-dessous :

EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Chargé de mission Mise en place de la collecte sélective des emballages hors foyers	Technicien	Temps complet

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la Fonction Publique et à signer le contrat de projet afférent.

Article 3 : le tableau des effectifs, en pièce jointe, est mis à jour.

Article 4 : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0


Le Président
Christian MUSIAL



SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procuration

Etaients excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-38

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Mise à disposition à temps partagé, d'un agent comptable auprès de la Mairie de Cantin

Vu le Code général de la Fonction Publique

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriale et aux établissements administratifs locaux.

Considérant les besoins ponctuels de la commune de Cantin qui doit faire face à un surcroît d'activité lié au départ d'un agent comptable.

Considérant la baisse d'activité de l'assistante comptable du SYMEVAD depuis la restitution de la compétence « Haut de quai » des déchèteries à Douaisis Agglo au 1^{er} juin 2023.

Considérant que le profil de l'assistante comptable du SYMEVAD correspond en tous points au profil recherché par la commune.

Considérant qu'une mise à disposition à temps partagé a été envisagée et proposée à l'assistante comptable du SYMEVAD

Considérant l'avis favorable de l'assistante comptable du SYMEVAD

Considérant que les conditions de la mise à disposition sont précisées dans une convention signée entre l'organisme d'accueil et le Syndicat. Cette convention est établie pour la période du 28 octobre au 21 novembre 2024.

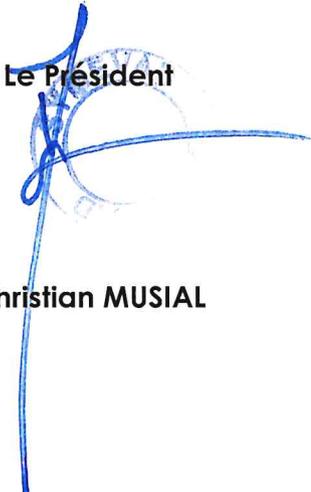
SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024**2024-38****Vu l'exposé de son Président,****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :**

Article 1 : d'autoriser la mise à disposition à temps partagé (50 %) de l'assistante comptable du SYMEVAD auprès de la Commune de Cantin du 28 octobre au 21 novembre 2024.

Article 2 : de prononcer la mise à disposition à temps partagé par arrêté

Article 3 : d'autoriser le président à signer tout document y afférant

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président
Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 21 octobre 2024

Le vingt et octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 octobre deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. GUENEZ Frédéric, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. BIZET Gérard, M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent,

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M VALLIN Jérôme, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre. M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M ,SAINT AUBIN Jean -marc ,M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, Mme. RUSINEK Lydie, Mme TAOURIT Inès M FAUQUEMBERGUE Bernard, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M.YUX Alain, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 21 octobre 2024

2024-39

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : rapport annuel 2023

Considérant que l'article L-2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose la rédaction d'un rapport annuel sur la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Considérant que le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 détaille les éléments que doit comporter ce rapport annuel. Cela concerne essentiellement des indicateurs techniques et financiers ainsi que l'explication des modalités de fonctionnement du service.

Considérant la présentation du rapport annuel 2023 lors de la Commission consultatives des services publics locaux (CCSPL),

Vu l'avis favorable/défavorable des membres de la CCSPL en date du 18 octobre 2024,

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : de valider le rapport annuel 2023 ci-annexé.

Article 2 : de diffuser le rapport annuel à toutes les communes membres du SYMEVAD et d'en permettre la consultation via le site internet de la collectivité.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Votes favorables	15
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian MUSIAL